Communications mobiles et sans fil UMTS: stratégie et orientations

1997/2128(COS) - 29/01/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Felipe CAMISON ASENSIO (PPE, E), le Parlement européen accueille favorablement la communication de la Commission européenne, le développement futur des communications mobiles et sans fil étant fondamental pour l'édification d'une société de l'information accessible à tous les citoyens. Tout en reconnaissant que l'évolution du Système Universel de Télécommunication Mobile (UMTS) doit résulter du libre jeu des forces du marché, le Parlement a souligné la nécessité d'une approche européenne pour ce qui concerne la réglementation, la normalisation, l'attribution des fréquences, la recherche et le développement, la coopération internationale et la fourniture de services universels. Le rapport demande en particulier à l'industrie européenne de s'accorder au plus tôt, par l'intermédiaire de l'ETSI, sur la définition d'une norme unique pour l'UMTS, afin d'éviter la concurrence entre des normes techniquement incompatibles. Une attention spéciale devrait également être accordée à l'attribution des fréquences et à leur utilisation efficace. Enfin, le Parlement a souligné la nécessité d'examiner comment l'UMTS pourrait être utilisé pour aider les personnes âgées et les handicapés.